|  |
| --- |
| Fribourg, 17 avril 2020 |
|  |

|  |
| --- |
| **Unser Zeichen:** AM/B63F  **Direkt:** +41 26 305 12 30  **E-Mail:** Andreas.Maag.Doa@fr.ch |

COVID-19 : Interdiction de l'enseignement présentiel et poursuite de l'enseignement à distance à partir du 20 avril 2020 - l'apprentissage continue !

|  |
| --- |
| Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht  Spitalgasse 1, 1701 Freiburg |
| Aux parents d'élèves de l'enseignement obligatoire allemand |

Chers parents, chers élèves,

Conformément à une décision prise hier par le Conseil fédéral, l’enseignement présentiel pour l’école obligatoire peut reprendre probablement à partir du 11.5.2020. Le Conseil fédéral prendra une décision finale le 29.4.2020. Concrètement, cela signifie que l'enseignement à distance se poursuivra pendant les trois prochaines semaines.

Chaque élève a l’obligation de suivre l'enseignement à distance qui a été mis en place dès le 16 mars dernier. Ainsi, après les deux semaines de vacances qui s’achèvent, tous les élèves doivent, dès lundi 20.04.2020, reprendre leurs activités en lien avec l’école, soit étudier et travailler à la maison. Les cours seront dispensés à distance. Si l’enseignement reste sous la responsabilité de l'école et des enseignant-e-s, vous êtes, en tant que parents, responsables d’établir un emploi du temps quotidien avec vos enfants et de mettre à leur disposition, à la maison, un lieu adapté pour qu’ils puissent étudier de façon autonome. Les enseignant-e-s, enseignant-e-s FLS (allemand langue seconde), les enseignant-e-s spécialisés en milieu scolaire et les autres spécialistes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'enseignement à distance se poursuive dans les meilleures conditions, c’est-à-dire en fonction des compétences, de l’âge, de l’autonomie de votre enfant et de ses possibilités techniques. Ils assurent le contact avec chaque élève. Si votre enfant ou vos enfants rencontrent des difficultés il est très important de contacter immédiatement l’enseignant-e titulaire de classe ou d'autres spécialistes de votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension, de votre soutien et de la bonne coopération dont vous avez fait preuve pour surmonter cette situation de crise sanitaire qui nous a obligé à mettre en place un enseignement à distance. Vous apportez une contribution importante et inestimable pour faire face à la situation actuelle et pour la poursuite des apprentissages de votre ou vos enfants.

Elèves

Les élèves ne sont pas en congé. Ils étudient et font leurs devoirs à la maison. Divers facteurs tels que l'âge, les compétences, le degré d'autonomie et les circonstances familiales influencent le temps d'apprentissage quotidien. Les fourchettes de temps s'appliquent:

* 1H - 4H: entre 30 et 120 minutes (durée maximale maximale pour l’enseignement à distance par jour)
* 5H - 8H: entre 145 et 250 minutes (durée maximale maximale pour l’enseignement à distance par jour)
* 9H - 11H: entre 240 et 270 minutes (durée maximale maximale pour l’enseignement à distance par jour)

Les enseignant-e-s et les enseignant-e-s spécialisés envoient régulièrement aux élèves les travaux et les devoirs qu’ils doivent faire et sont en contact par différents moyens (lettres et courrier, téléphone, courrier électronique, Internet, page d'accueil de l'école, etc.) En outre, des moments d'échange, d'attribution de tâches, de retour d'information ou de blocs de travail individuels peuvent être organisés.

Les élèves suivent les instructions qui leur sont données par les enseignant-e-s, les enseignant-e-s spécialisés et la direction de l'école afin de poursuivre les apprentissages scolaires.

Dans l'enseignement à distance, il n'y a pas d'évaluations sommatives (examens) sous forme de notes ou d’appréciations.

**L'apprentissage continue !**

Parents

En tant que parents, vous êtes responsables du suivi, par vos enfants, de l’enseignement à distance. Ainsi, les enfants doivent consacrer le temps nécessaire aux travaux scolaires qui leur sont demandés. Ils doivent suivre les instructions des enseignants et des enseignant-e-s spécialisés. L'élaboration d'un planning de travail, de pauses et de loisirs quotidien ou hebdomadaire donnera à votre ou vos enfants sécurité et structure. Convenez de règles et d'arrangements avec votre ou vos enfants. Si des difficultés surviennent dans l'exécution des tâches confiées, veuillez en faire part immédiatement au(x) enseignant-e(s) et au(x) enseignant-e(-s) spécialisé(s) concerné(s) ou, le cas échéant, à la direction de l'école. L'école vous soutiendra également dans l'accomplissement de votre mandat éducatif général. Sachez encore que, l'année scolaire 2019/20 sera considérée comme une année scolaire complète malgré la situation. Nous vous donnerons prochainement des informations utiles, notamment concernant l’accès aux écoles du post-obligatoire.

Enseignante-s

Les enseignant-e-s et les enseignant-e-s spécialisés sont à la disposition des élèves et des parents selon les horaires convenus, par le biais des canaux de communication définis.

**Vous trouverez une brochure d'information (seulement en allemand) sur l'enseignement à distance destinée aux parents sur la page d'accueil de votre école.**

Merci beaucoup pour votre engagement dans cette situation extraordinaire.

Meilleures salutations



Andreas Maag

Chef de service

|  |
| --- |
| **Kopien**  — |

Marianne Küng-Reusser, Stv. Amtsvorsteherin DOA

Christa Aebischer-Piller, Schulinspektorin Kreis 9

Matthias Wattendorff, Schulinspektor Kreis 10

Markus Fasel, Schulinspektor Kreis 11

Schuldirektionen der Primar- und Orientierungsschulen

Lehr- und Fachpersonen der Primar- und Orientierungsschulen